

# LES POLITIQUES EDUCATIVES ET LEUR APPLICATION EN EPS

Cette thématique invite à s'interroger sur les liens que l'EPS tisse avec la « maison école » (P. ARNAUD, « *L'orthodoxie scolaire de l'éducation physique ou l'Etrangère dans la maison Ecole* », *Les Sciences de l'éducation*, 1990).

Les transformations de l'EPS peuvent-elles être comprises à travers l'évolution des politiques éducatives ? Comment ces politiques sont-elles appliquées en EPS ? Peut-on parler de convergences, de divergences, de résistances... ?

Toute politique éducative est guidée par la nécessité de former les élèves en fonction d'une société donnée.

A. PROST (*Education, société et politiques*, 1997) : « La réflexion sur l'école tourne court si l'on oublie que la société lui assigne des fonctions précises par rapport à des populations déterminées ».

## INTRODUCTION : DES ELEMENTS DE DEFINITION :

**Les paradoxes de l'éducation** : L'éducation est un processus fondamentalement ambivalent.

Etymologie du terme éduquer : du lat. educere (ex ducere) : « faire sortir », « tirer en dehors » et en même temps « conduire vers ».

Domestiquer l'enfant Vs Affranchir l'élève  
Libérer Vs Contraindre

Comment les politiques éducatives intègrent-elles ces ambivalences ?

La politique éducative comprend les principes et les politiques gouvernementales dans le domaine éducatif ainsi que l'ensemble des lois et des règles qui régissent le fonctionnement des systèmes éducatifs.

Elle renvoie donc aux orientations données par et pour l'école, et qui impacte la façon dont seront enseignées les différentes disciplines.

**Définition au Québec** : Ensemble des règles, normes et procédures que se donne un gouvernement pour gérer les apprentissages scolaires générales et les domaines d'activités professionnelles

**Rapport n° 2011-049 de mai 2011 (Pierre SAGET)** : « L'impulsion, la définition et la conduite de la politique éducative constituent une des missions confiées aux établissements du second degré. La politique éducative concerne toute la communauté éducative et sa mise en œuvre doit être prise en charge par l'ensemble des personnels d'un l'établissement ».

Agnès VAN ZANTEN détermine 3 étapes nécessaires à l'impulsion d'une politique scolaire :

1. Définir les finalités pour l'école
2. Définir le rôle des acteurs (enseignants, Etat, experts...)
3. Définir les conditions d'application et d'évaluation

Des problématiques surgissent lors de leur mise en œuvre :

- ⇒ L'autonomie dévolue aux établissements fait que les réformes sont parfois non ou mal appliquées
- ⇒ Le manque de cohésion entre les acteurs : les régulations collégiales sont finalement très faibles entre les enseignants, il y aurait peu de coordination entre les personnels

<http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/pages/80dosslespolitiques%C3%A9ducativesentreledireetlefaire.aspx>

A quels textes se référer lorsque l'on parle de politiques éducatives ?

- Programmes officiels de la discipline, Instructions officielles, Circulaires : *définissent les finalités, les objectifs, les contenus, les méthodes*

- Textes sur les Examens (Brevet, Bac, BEP, CAP, Bac Pro...) et sur les évaluations : *définissent l'organisation et répartition des points (maîtrise/performance), les activités support, le rôle de la discipline dans l'éducation*
- Lettre de rentrée des Inspecteurs, BO, Décret, textes sur la sécurité... : *précisent les orientations annuelles des objectifs d'éducation, d'évaluation, de fonctionnement...*
- Textes et réformes sur la formation des enseignants, les concours de recrutement : *influent sur la façon dont seront menées les politiques scolaires*

Nous nous centrerons ici prioritairement sur l'étude des programmes de la discipline. En effet, étudier les politiques éducatives et leur implication en EPS ne peut se réaliser sans l'analyse des textes officiels relatifs à la discipline. Jean Saint-Martin et T. Terret nous en rappellent les 4 fonctions :

- Une mission de communication, d'affichage en direction des autorités politiques et de l'opinion, c'est-à-dire de ceux pour qui l'institution scolaire a été créée
- Une mission d'unification et d'homogénéisation des contenus destinée à définir « ce qu'on ne peut ignorer », c'est-à-dire le socle commun à l'ensemble de la population du pays
- Une mission de structuration et de hiérarchisation de ces contenus par niveau ou par tranches d'âge
- Une mission d'adaptation à la société, c'est-à-dire une prise en compte de l'évolution des connaissances scientifiques et pédagogiques, des besoins professionnels et culturels, ainsi que des pratiques sociales

J. Saint-Martin et T. Terret, « Demandez le programme ! » in Terret. T., *Education Physique, sport et loisir, 1970-2000*, Paris : AFRAPS, 2000, p. 45-66

Ces éléments renvoient à la problématique de P. Arnaud (*Contribution à une Histoire des disciplines d'enseignement : la mise en forme scolaire de l'éducation physique, Revue Française de pédagogie*, n°89, 1989) sur la recherche d'orthodoxie scolaire de l'EPS, et ses trois conditions d'intégration :

- La discipline doit « apporter la preuve de son utilité » (grâce à ces finalités)
- La discipline doit être « dotée d'une représentativité culturelle » (avoir un objet d'enseignement : les APSA)
- La 3<sup>ème</sup> condition est « institutionnelle » : alignement de la formation des enseignants sur les normes scolaires, création d'un corps d'inspecteurs, attribution d'un budget, d'installations, d'équipement spécifiques, d'horaires, etc...

Enfin, rappelons qu'une politique scolaire s'inscrit plus généralement dans une politique publique, dotée de 4 caractéristiques selon Yves MENY (*Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989) :

- ⇒ Un contenu pour générer des changements, des résultats
- ⇒ Un programme
- ⇒ Une orientation normative (les actes satisfont certains intérêts)
- ⇒ Un facteur de coercition (nature autoritaire de l'activité publique)

#### Lien avec les autres thématiques en E1 :

- La leçon d'EPS et l'activité de l'élève : *impact des politiques éducatives sur la programmation de l'EPS dans les établissements, conséquence sur les formes de pratiques proposées aux élèves*
- L'élève en EPS, son développement et sa santé : *recentrage sur l'aspect sanitaire des politiques éducatives et sociales*
- L'évolution de la relation pédagogique en EPS et le métier d'enseignant : *rôle de l'enseignant dans l'application des politiques éducatives, missions qui lui sont confiées*

#### Des pistes de problématiques sur cette thématique :

- ⇒ « Des décalages temporels » dans la prise en compte des politiques éducatives : en avance, en retard, accompagne, précède
- ⇒ « Des décalages entre pratique de terrain et textes officiels » : Notion de curriculum (entre le formel, le réel, le caché, *Philippe Perrenoud* In Houssaye, J., *La pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui*, Paris, ESF, 1993)
- ⇒ « Les conceptions et les acteurs de l'EPS » : EPS comme un espace de lutte où chacun essaye d'imposer sa propre conception (Notion de conception : Y. Gougeon, 1993, *L'identité de l'EP scolaire au 20ème siècle*)
- ⇒ Pour accompagner la démocratisation quantitative de l'enseignement exprimée dans les politiques éducatives, l'EPS doit lutter contre la ségrégation interne générée par certaines de ses pratiques : aux inégalités d'accès à cet enseignement peuvent se substituer des inégalités de cursus délimités par enjeux disciplinaires culturels (place du sport, équilibre des programmations, gestion de la mixité...)

Cette dernière idée renvoie à la complexité de la démocratisation de l'école : entre démocratisation d'accès et démocratisation de la réussite

**Rendre démocratique, rendre populaire** : popularisation massification ⇔ Dimension quantitative

**Introduire la démocratie dans** ⇔ Dimension qualitative

## 1<sup>ER</sup> ECLAIRAGE DE 1967 A 1985 : AU CŒUR DES ENJEUX DE LA « DEMOGRAPHISATION » DE L'EPS

**IDEE PRINCIPALE : UNE IMBRICATION DES POLITIQUES SCOLAIRES ET DE LA POLITIQUE SPORTIVE**

Les politiques éducatives menées visent à **démocratiser** l'enseignement à la population : d'abord quantitative, cette démocratisation aboutit à une **massification** du système éducatif.

L'utilisation du sport en EPS permet de s'adresser aux motivations et à la diversité du public.

La discipline engage une démocratisation quantitative pour favoriser la sélection ultérieure en privilégiant la théorie du don et des aptitudes. Il s'agit donc de pratiques uniformes.

**LES POLITIQUES EDUCATIVES DANS CETTE PERIODE :**

Voir le tableau p 7-8

La réforme structurelle laisse de côté toute réflexion de fond sur ses conséquences.

La démocratisation quantitative qu'elle vise conduit à l'« Explosion scolaire » (Louis Cros, *L'explosion scolaire*, 1961) : Selon A. PROST (*Histoire de l'éducation en France*, 1981), les effectifs dans le 2ndaire et l'université passent de 123000 étudiants en 1945 à 811300 en 1975.

D'autres effets de conjoncture, plus macrosociaux interviennent : le « baby- boom », les nouveaux besoins liés à la croissance économique (*ex : besoins d'ingénieurs*).

La démocratisation qualitative est liée quant à elle à une évolution des mentalités : les milieux ouvriers veulent pouvoir justifier une augmentation de leurs salaires, et les classes moyennes aspirent à s'élever socialement (Henri Mendras, *La Seconde Révolution Française*, 1988)

**LES TEXTES EN EPS DANS CETTE PERIODE :**

En raison de son repositionnement sur l'échiquier des activités physiques, l'EPS semble privilégier l'initiation et le perfectionnement sportif à la dimension récréative du sport.

Même si les pratiques sont encore très orientées par la politique sportive d'Herzog, nous retrouvons déjà une volonté dans les finalités, les APSA support, ou les contenus, de se différencier du sport élitiste et de s'attarder

sur d'autres visées (ex : en 1964, R DELAUBERT préconise d'assurer dans les enseignements 10% à l'éducation physique utilitaire et professionnelle – EPUP – au regard du monde du travail qui évolue...)

Parution du rapport de F. MISSOFFE en 1966, *Le livre blanc de la Jeunesse (La jeunesse et loisirs sportifs, 1966, F. MISSOFFE, R. HABY)* : Il est nécessaire d'appréhender la tendance nouvelle des « groupes spontanés qui refusent le plus souvent sinon les valeurs des groupes institutionnels, du moins leur structure hiérarchique ».

Il faut ainsi "re-crée les conditions d'une éducation efficace pour mettre fin aux maladies de la civilisation modern, de faire sortir l'école de son isolement social pour protéger le mineur en danger".

Les politiques mises en œuvre considèrent donc que le sport représente un formidable outil de socialisation de masse dont les jeunes se saisiront dans ses formes les plus classiques (compétition, technicisation, ascétisme, etc.). L'éducation physique fait partie intégrante de cette démarche à travers des choix éducatifs plaçant le sport au cœur de cet enseignement scolaire obligatoire.

#### **POUR ALLER PLUS LOIN... LES IO 19/10/1967 :**

Selon Michel Herr (« *Les textes officiels et l'Histoire* », in *Histoire de l'EPS de 1920 à 1980, Pierre ARNAUD – Jean-Paul CLÉMENT et Michel HERR, Editions AFRAPS, 1989*) ce texte révèle un fort aspect idéologique, qui marque l'intervention d'un pouvoir politique sur l'enseignement d'une discipline.

Tous les textes officiels, sans exception, commencent par cet exercice de style qui consiste à justifier l'existence du texte et de ce fait à masquer la volonté d'un Etat d'assurer son pouvoir en intervenant sur l'enseignement d'une discipline. Dans tous les cas c'est au nom d'une urgence, sous la pression d'événements importants que sont publiés les textes officiels.

Les IO de 1967 usent de l'argument pédagogique. C'est, en effet au nom de problèmes pédagogiques nouveaux que l'état s'adresse aux professeurs et maîtres d'EPS : « L'organisation des activités physiques et sportives, en milieu scolaire et universitaire et l'insertion du sport, phénomène social et culturel, dans les programmes d'enseignement soulèvent un certain nombre de problèmes pédagogiques ». **Le but des instructions est donc de régler les problèmes posés par l'organisation du sport à l'école.**

Pourtant, les contenus restent sportifs : « Le sport doit tenir la plus grande place en EPS car il est dépourvu de finalités propres et lié à l'idée de progrès. Le sport est éducatif en effet car il implique la confrontation, la compétition et la collaboration en inculquant aux jeunes françaises et français un état d'esprit exemplaire » / « La place des activités sportives est prépondérante, la compétition, constituant dans la majorité des cas, une excellente motivation et le meilleur moyen de contrôler les résultats obtenus ».

Les IO de 1967 marquent ainsi l'irruption massive du sport dans les contenus d'enseignement, ce que laissaient présager les Instructions hésitantes de 1959 et les Instructions de 1962 relatives à l'enseignement sportif sous forme d'initiation, d'entraînement et de compétition.

Indépendamment de l'exposé des motifs, le texte de 1967 est structuré selon quatre rubriques. La première concerne la place de l'EPS dans l'éducation générale. La seconde aborde le classement des APS selon les finalités auxquelles elles sont plus particulièrement adaptées. La troisième rubrique concerne le rôle du professeur à l'égard des différentes activités physiques. Enfin, le quatrième point est relatif à l'organisation pratique de l'action éducative.

L'évolution du phénomène sportif entraîne celle de l'EP qui devient définitivement sportive. J. Le Boulch (1977) mentionne que ces instructions sont « la conclusion de l'évolution dessinée depuis 1962. Elles imposent de fait la pratique et l'entraînement sportif comme moyen privilégié de l'éducation physique ».

Même la définition de la santé par l'OMS approuve l'utilisation de la compétition dans les pratiques : la définition de 1967 est en rupture complète avec celle de 1959. Si à la fin des années 1950 il est question l'amélioration de la santé en corrigeant les attitudes, en travaillant sur la capacité respiratoire et en accédant à la vitalité, en 1967, la santé c'est la « capacité pour un individu d'ajuster en permanence ses réactions et

comportements aux conditions du monde extérieur, de s'accoutumer à l'effort, de se dépasser soi-même ». Il s'agit bien d'un changement considérable qui aura une forte influence sur l'approche de l'individu donc sur la place de l'élève à l'école et en EPS.

Ces instructions s'insèrent à la fois dans les politiques scolaires en place, et à la fois deviennent précurseurs de l'évolution de la société (« former des futurs dirigeants » colle à la politique scolaire en cours).

<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>BUTS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de la santé, « capacité pour un individu d'ajuster en permanences ses réactions et comportements aux conditions du monde extérieur, de s'accoutumer à l'effort, de se dépasser soi-même »</li> <li>- Formation de la personnalité de l'individu : épanouissement physique, intellectuel et moral</li> <li>- Se faire l'écho de l'importance du sport comme fait de civilisation ; il doit « dans la majorité des cas, tenir la plus grande place »</li> </ul> <p><b>Finalités de l'EPS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise du milieu</li> <li>- Maîtrise du corps</li> <li>- Amélioration des qualités psychologiques et des rapports avec autrui</li> </ul> <p><b>Objectifs EPS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement organique et foncier, l'adaptation physiologique à l'effort et aux variations du milieu physique</li> <li>- Education motrice fondamentale : action sur les facteurs physiologiques et psychologiques de la conduite motrice</li> <li>- Favoriser la prise de conscience, le contrôle et le développement des facteurs personnels de la conduite tels que l'émotivité, la faculté de création le courage... Education des éléments psychologiques et sociologiques de la conduite</li> <li>- La santé doit s'apprendre sans cesse</li> </ul>
<b>ORGANISATION DE LA LECON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège : 3h de leçon + 3h de demi-journée sportive</li> <li>- Lycée : 2h de leçon + 3h de demi-journée sportive</li> <li>- L'objet premier demeure la pratique sportive, gymnique ou esthétique.</li> <li>- Les activités sont la base des séances</li> <li>- Mise en œuvre des activités : pratique effective ou travail d'entraînement</li> </ul>
<b>CONTENUS</b>	<p><b>INTENTIONS EDUCATIVES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution au développement organique et foncier</li> <li>- Action sur les facteurs physiologiques et psychologiques de la conduite motrice</li> <li>- Education des éléments psychologiques et sociologiques de la conduite</li> </ul> <p><b>Activités du programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercices d'adaptation au milieu naturel</li> <li>- Exercices à caractère gymnique ou expressif</li> <li>- Jeux et sports reposant sur la coopération et l'opposition</li> </ul> <p>Activités supports en fonction des 3 finalités</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- sports individuels (athlétisme natation) ; confrontation avec les obstacles naturels (solliciter et améliorer les grandes fonctions) ; activités de pleine nature ; activités préparatoires à la profession (apprentissage de techniques de porter par exemple)</li> <li>2- sports gymniques ; certains gestes sportifs ; danse et activités d'expression (surtout pour les filles) ; culture physique gymnastique volontaire haltérophilie</li> <li>3- jeux sensoriels, activités collectives de pleine nature ; sports de combat (garçons) et danse (filles) ; sports collectifs</li> </ol>
<b>CARACTERISTIQUES DES ELEVES</b>	<p><b>Epanouissement et formation de la personnalité (« individu conçu dans sa totalité »)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- goût de l'effort</li> <li>- aptitude au dépassement de soi</li> <li>- ambition de s'imposer dans le cadre de sa vie active</li> <li>- respect des règles</li> <li>- sens de la coopération</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- esprit communautaire</li> <li>- courage</li> <li>- générosité</li> <li>- loyauté</li> <li>- désir de vaincre</li> <li>- discipline</li> <li>- sens de la responsabilité - individuelle et collective</li> </ul>
<b>ROLES DU PROFESSEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Centration sur l'élève sujet</b>, individu total</li> <li>- Préparer les jeunes à leur vie d'adulte</li> <li>- Responsabilité des éducateurs dans l'élaboration de leur propre enseignement</li> <li>- <b>Etablir un programme annuel</b>, compte tenu des besoins propres des élèves</li> <li>- Juge de ses procédés pédagogiques</li> <li>- Met à jour ses connaissances scientifiques et techniques et de l'évolution du sport</li> <li>- Collaboration active avec les autres disciplines</li> </ul>
<b>METHODES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher des formes collectives de travail</li> <li>- Obtenir la participation active des élèves</li> <li>- Etre moins directif</li> <li>- Pédagogie des manques</li> </ul>
<b>EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La compétition reste dans la plupart des cas le meilleur moyen de contrôler les résultats obtenus</li> </ul>

	- Fiche individuelle de contrôle des progrès (gérée conjointement par l'élève et le professeur)
<b>SPORT SCOLAIRE</b>	Former des sportifs volontaires et des dirigeants

### Limites de la démocratisation de l'EP à l'école :

- Joseph COMITI (*L'Equipe* du 7 septembre 1971) affirme que « (...) le mécanisme actuel de l'éducation physique dans les établissements scolaires n'est pas bon et que l'éducation physique qui ne s'oriente pas de manière définitive vers une éducation sportive, ou mieux encore une initiation sportive, ne serait qu'un leurre. Dès lors, (...), il convient de trouver des solutions en dehors de l'école ».
- Joffre Dumazedier (revue *Education Physique et Sport*, n°123, 1973, p. 18) : « Ainsi l'EP, même quand elle dispose de professeurs dévoués et compétents et de quelques moyens, reste marginale dans le système scolaire : elle n'y est pas, elle y campe ».
- C'est aussi une politique de restriction budgétaire qui donne naissance à des projets de lois peu favorables à l'EPS :
  - Circulaire de Septembre 1972 : passage de 5 heures hebdo à 3 heures en collège et 2 heures en lycée, disparition de la ½ journée de sport.
  - Circulaire de Juillet 1972 : CAS (écoles de sport prolongeant l'action de l'EPS)
  - Loi Mazeaud 1975 : initiation sportive est une obligation de l'Etat, mais possibilité de faire intervenir des éducateurs spécialisés.
  - Circulaire de Mai 1977 : SAS
  - Projets Soissons 1978 : 0 postes au CAPEPS

### LE ROLE DES ENSEIGNANTS DANS CETTE PERIODE :

Les IO de 1967 annoncent bien des contenus d'enseignement en EPS marqués essentiellement par le sport. Il est attendu du professeur qu'il se mette à jour des connaissances techniques et qu'il suive l'évolution du sport. Il doit rechercher un certain climat sportif dans l'établissement.

Mais attention, l'essor des sciences humaines amènent à une approche « totale » de l'enfant. Des indications générales pour l'organisation de l'enseignement sont précisées : on retrouve le fait que « au-delà du procédé pédagogique qui consiste à intéresser l'élève, c'est toute l'EP complète de l'enfant qui est poursuivie ».

Par le sport, la volonté est d'éduquer (*Educare* = élever). C'est ce qui semble mis en avant en 1967 : élever l'esprit et le corps au plus haut de ses possibilités. Elever le corps grâce à l'esprit ; élever l'esprit grâce au corps et à sa mise en action à travers le sport.

Il s'agit de rendre l'élève responsable et conscient de ses propres progrès.

Des recommandations de type pédagogique sont affichées :

- ⇒ Motiver les séances et justifier les exercices
- ⇒ Choisir les types d'activité : ni dispersion, ni restriction mais un éventail large qui permet d'atteindre les fins éducatives visées et donne à l'élève la possibilité d'exercer plus tard son libre choix
- ⇒ Créer des centres d'intérêt peut favoriser des acquisitions réelles : enseignement par cycles
- ⇒ Grouper des classes de même niveau dans des séances communes figurant à l'emploi du temps.

Le sport devient éducatif et permet aussi de dépasser la seule dimension physique pour aller vers une dimension psychomotrice.

Il y a en effet une volonté permanente dans le texte de légitimer le sport éducatif : la justification est permanente jusqu'à préconiser une réflexion de la part des professeurs et maîtres d'EP et le respect sans faille d'une programmation établie et bien réfléchie.

Il semble parfois que le texte compte sur le concours des enseignants pour rendre le sport éducatif et faire avancer cette conception pas tellement évidente en 1967 ; notamment pour les puristes...

Date		Réforme	Mesure	Enjeux	Conséquence	EPS
06/01/1959	REFORMES STRUCTURELLES : DEMOCRATISATION QUANTITATIVE DE L'ACCES	Réforme Berthoin	- obligation scolaire > 16 ans (pour les enfants de 6ans cette année-là) - création d'un cycle d'observation (6è-5è) - les CC deviennent des <u>CEG</u> (filières)	Mêmes programmes mais dans des structures différentes	<u>1ère phase de démocratisation (60-75) : 10 à 13 millions</u> • la croissance démographique: • la croissance de la demande sociale	Hétérogénéité du public Masse d'élèves Besoin de recruter des enseignants
1963		Réforme Capelle-Fouchet	- Cycles d'observation (6-5) et d'orientation (4-3) en 4 ans - CES avec 4 filières (classique, moderne long, moderne court, transition) qui appartiennent au secondaire - Volonté de scolariser tous les enfants de 6 <sup>ème</sup>	Ecole unique : structuration en 3 niveaux : école, collège, lycée = Politique gaullienne pyramidale	Crise de l'encadrement Hétérogénéité des élèves Mixité Echec scolaire : inadaptation pédagogique Massification : prolongement des études...	Recrutement d'enseignants Mixité à gérer EPUP pour les classes professionnelles
12/11/1968		Loi Faure	UER (unité d'enseignement et de recherche) Etablissements plus autonomes Autonomie pédagogique des établissements	Place de l'élève Hétérogénéité	Pédagogie nouvelle Pluridisciplinarité	
11/07/1975		Loi Haby	Collège unique (les CES deviennent collège) Suppression des filières Politique de soutien scolaire Adapter la pédagogie à la variété des élèves	Egalité des chances Démocratisation Orientation	Mise en relief de la lutte contre l'échec scolaire But du système : homogénéisation et transmission d'une culture commune	Structure unique, statuts multiples des enseignants
1978	REFORMES FONCTIONNELLES : DEMOCRATISATION QUALITATIVE DE LA REUSSITE	Plan Soisson	Forfait AS = 2h Réduction horaires EPS		Défendre sa place dans le SE : identité	1985 UFR STAPS Création IPR et IG (1982-83) 1982, agrégation 1983, 1er groupe d'épreuves au BAC
1981		Rapport Schwartz Rapport Legrand	La massification ne s'est pas accompagnée de la démocratisation recherchée Nécessité de diversifier, de créer des groupes de niveaux  Création des ZEP en juillet 1981		Egalité des chances Diversification	Arrêté 17/07/1984 : CCF bac, multiplication des critères d'évaluation, participation et progrès, conduite motrice, connaissances APS)  Circulaire 09/10/1980 : brevet des collèges, investissement et progrès, dissocier perf et niveau d'habileté
02/03/1982		Loi de décentralisation	Collèges gérés par le conseil général Lycées gérés par le conseil régional	Fin de tutelle de l'état	Disparités entre régions dans la gestion des moyens Transfert partiel des compétences de l'Etat	Gestion des installations inégal Moyens différents entre lycées et collèges
1983		Commissions horizontales et verticales	Rapport Legrand = collège Rapport Prost = lycée	Volonté de rénover les programmes et les contenus d'enseignement	Réflexion sur la pédagogie différenciée	Luttes de pouvoirs entre les courants Apparition des didactiques

				Lutter contre l'échec scolaire		
1985		Rapport Bourdieu-Gros	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des formes pédagogiques</li> <li>- Diversification des formes d'excellence</li> <li>- Multiplication des chances, lutte contre l'échec</li> <li>- Unification des savoirs</li> <li>- Autonomie</li> </ul>	Commission préparatoire à la loi d'orientation Diversification Transdisciplinarité	Compétences et connaissances	Evaluations : perf, conduites motrices, progrès = voies de réussite différentes
25/01/1985		Chevènement	80% D'UNE CLASSE D'AGE AU NIVEAU BACCALAUREAT EN L'AN 2000	Augmenter le niveau de formation Massification	Augmentation des effectifs de lycée Création des BAC pro	

## 2<sup>EME</sup> ECLAIRAGE DE 1985 A 2000 : LA DEMOCRATISATION SEGREGATIVE DE LA REUSSITE EN ET PAR L'EPS

### IDEE PRINCIPALE :

Les politiques éducatives visent à lutter contre l'**échec scolaire**, qui s'est développé suite à la démocratisation quantitative des années 1970, et à promouvoir l'égalité des chances.

En EPS, il en résulte une ambiguïté : minorer la place du sport afin d'éviter les échecs générés entre autres par la compétition, et proposer des formes de travail intellectuel, qui risquent de favoriser les élèves les plus scolaires.

### LES POLITIQUES EDUCATIVES DANS CETTE PERIODE :

Voir tableau p15

Cette période voit apparaître sur le terrain les conséquences de la démocratisation quantitative (massification) des politiques éducatives précédentes :

- la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans par la réforme BERTHOIN de 1959
- la création des collèges d'enseignement secondaire (CES) en 1963 par le ministre FOUCHET
- la création du collège unique en 1975 par la réforme HABY

Cette démocratisation du secondaire, destinée à permettre la diffusion à tous les enfants d'une même culture scolaire, va avoir pour conséquence l'apparition de l'échec scolaire.

R. BOUDON (*Les causes de l'inégalité des chances scolaires, conférence de 1988*) illustre ainsi ce dérapage : « C'est au moment où le mouvement séculaire de démocratisation de l'enseignement touche au but que certains esprits commencent à en douter et à se demander si l'égalité dans l'uniformité ne va pas produire des effets contraires à ceux recherchés et, si en mettant dans des conditions identiques des enfants dont les dispositions ne le sont pas, le système n'aura pas pour effet d'accroître les inégalités de fait ».

La problématique de la lutte contre l'échec de l'élève puis de la réussite de tous les élèves devient la pierre angulaire des politiques scolaires : les inégalités persistantes et les mécanismes de reproduction et d'échec scolaire sont dénoncés par BOURDIEU et PASSERON depuis 1964 et 1970, notamment le 2<sup>nd</sup> degré qui reproduit les codes de domination de la société de production et du capitalisme hiérarchisant (division de classe, classement, ...).

D'autres travaux dénoncent les mêmes dérives du système éducatif : BAUDELLOT et ESTABLET (*L'école capitaliste en France*, 1974 : l'école participe à la lutte des classes), François DUBET (*Les lycéens*, 1992 : la hiérarchisation des sections amène à des erreurs d'orientation, à négliger les potentialités de certains lycéens), BOURDIEU et CHAMPAGNE (*Les exclus de l'intérieur*, 1992 : sentiment des lycéens et étudiants en échec scolaire).

Pour faire face à ces enjeux, le système éducatif subit une forme de rénovation notamment à travers la loi d'orientation de 1989. Celle-ci poursuit deux objectifs :

- Lutte contre l'échec scolaire par une gestion de l'hétérogénéité
- Aménagement de la vie de l'enfant, de l'établissement et de la communauté éducative

Les grandes missions de l'école se définissent ainsi : socialisation (« développement personnel, s'insérer dans la vie sociale »), acculturation (« élever le niveau de formation, contribuer à l'accès à la culture »), autonomisation (« accès à l'autonomie »), intégration et exercice de la citoyenneté.

Accompagnant cette nouvelle orientation, le ministre de l'Education nationale organise une réflexion à propos des contenus d'enseignement. Il est en effet nécessaire d'actualiser les contenus parallèlement au

changement de structures du système éducatif. Des commissions verticales, chargées des problèmes propres à une discipline, et des commissions horizontales, à visée interdisciplinaire, sont mises en place.

⇒ Introduction de la notion de compétence par le Conseil National des Programmes en 1990 et la Charte Nationale des Programmes du 20/02/1992 (objectifs – connaissances – compétences).

*Rapport FAUROUX commandé par François BAYROU (1996) : « Préconise, pour la rédaction finale des programmes, l'élaboration d'un référentiel national de compétences à l'instar du fonctionnement en Grande-Bretagne. [Il s'agit] d'identifier les savoirs primordiaux et les acquisitions à acquérir ».*

L'EPS sera la 1<sup>ère</sup> discipline à intégrer cette notion dans ses programmes (compétences générales, propres et spécifiques en 1996).

#### LES TEXTES EN EPS DANS CETTE PERIODE :

Circulaire A. SAVARY (BO n°41 du 12 novembre 1981) : « L'intégration [à l'EN] a pour ambition de placer l'EPS au même rang que les autres disciplines à égalité de droits et de devoirs »

Loi AVICE, 1984 : « L'EPS et le sport scolaire doivent lutter contre l'échec et les inégalités scolaires ».

La création de la commission verticale disciplinaire en 1983 permet de poursuivre deux objectifs (A. HEBRARD, *L'EPS, réflexions et perspectives*, 1986, p. 11) :

« - proposer des méthodes d'acquisition des connaissances qui tiennent compte des résultats des recherches didactiques mais aussi des outils que le progrès technique met à la disposition de l'enseignement.

- établir des liens nécessaires entre la rénovation des contenus d'enseignement et les activités éducatives ».

Ces réflexions conduisent à l'écriture des programmes du 14 novembre 1985 (collège) et du 14 mars 1986 (lycée), dans lesquels sont à nouveau rappelé que « L'éducation physique et sportive ne se confond pas avec les activités physiques qu'elle propose et organise ». Le simple fait d'insister sur cette consigne démontre que, entre 1967 et 1985, les pratiques sont restées purement sportives, compétitives, hiérarchisantes.

Une ambiguïté apparaît alors en EPS : si les politiques éducatives visent à donner sa chance à chacun, comment la pratique du sport en EPS permet-elle réellement de lutter contre l'échec scolaire ? Comment valoriser chaque élève si c'est la performance qui est privilégiée ? Comment faire réussir des élèves non performants en sport ?

A. Hébrard (*EPS, réflexions et perspectives*, 1986, p. 27) : « Le fait de rappeler aujourd'hui qu'elle est une discipline à part entière du système souligne que nos représentations de cette discipline persistent à lui faire une place à part. Son rôle éducatif, s'il n'est pas nié, est perçu de façon ambiguë ».

En s'affirmant comme discipline authentiquement scolaire, l'EPS adopte selon P. ARNAUD une pédagogie du « Canada Dry » (*Revue internationale en sciences de l'éducation et didactique*, 1995) : l'EPS ressemble au sport, a le goût du sport, mais ça n'en est pas.

Des propositions de programmes (« schéma directeur des programmes ») sont rédigées par le GTD sous la co-responsabilité de PINEAU et HEBRARD en 1995 : référence à 5 domaines d'action qui différencient 5 catégories de situations motrices. Les contenus y sont organisés autour de 3 termes : réaliser (approche culturaliste) / identifier et apprécier (approche développementale) / organiser et gérer (approche intégrative).

Ce projet n'est pas retenu car il ne reçoit pas un écho favorable, notamment du SNEP. Le CSE refuse donc d'entériner ces propositions.

Parlebas parlera d'un « rendez-vous manqué » (*Les cahiers EPS N°34*, 2006)

**POUR ALLER PLUS LOIN... LES PROGRAMMES DE 1985 :**

Trois axes majeurs se dégagent de ces programmes :

1. Axe pédagogique : officialisation de la notion de Projet (d'EPS, d'établissement, d'AS, programmation de cycles de 12 séances, etc.) et confirmation du rôle fondamental de l'évaluation.
2. Axe éducatif : l'enseignant devient un gestionnaire, un guide à l'appropriation active de savoirs par l'élève
3. Axe didactique : « L'EP ne se confond pas avec les APS qu'elle propose et organise ».

L'éducation physique ne relève pas d'une éducation sportive. Elle s'affirme non comme une juxtaposition de disciplines sportives mais comme une discipline d'enseignement.

Les pratiques peuvent poursuivre différents buts : sport, compétition, entretien, expression, détente.

<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>Finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la personnalité de l'élève</li> <li>- Améliorer la santé de l'élève et lui offrir les meilleures conditions de réussite</li> <li>- Développer les capacités motrices de l'élève</li> <li>- Développer des habiletés pouvant être réinvesties dans diverses activités sportives, professionnelles ou de loisir</li> <li>- Acquisition des compétences dans le domaine des APSA</li> <li>- Maîtrise des réactions émotionnelles face à l'environnement physique et humain</li> </ul>
	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- solidarité</li> <li>- sens de l'effort</li> <li>- responsabilité</li> <li>- transformer de façon positive sa pratique</li> <li>- développement de la personnalité de l'élève</li> </ul>
	<p><b>6<sup>e</sup> 5<sup>e</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affinement du geste, précision,</li> <li>- développement des habiletés</li> </ul>
	<p><b>4<sup>e</sup> 3<sup>e</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rechercher une stabilisation des apprentissages proposés</li> <li>- préparer progressivement l'élève au choix des activités qu'il souhaite privilégier</li> </ul>
<b>ORGANISATION DE LA LECON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Douze séances organisées en cycles de formation par activité</li> <li>- Quatre activités de nature différente sur une année</li> <li>- 3h d'EPS par semaine</li> </ul>
<b>CONTENUS</b>	<p><b>7 groupes de formation :</b> Activités de pleine nature, Activités physiques et sportives duelles, Gymnastique sportive et gymnastique rythmique sportive, Danse et activités physiques d'expression, Sports collectifs, Athlétisme, Natation sportive, sauvetage, natation synchronisée</p>
<b>CARACTERISTIQUES DES ELEVES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la pensée logique</li> <li>- Lucidité</li> <li>- Sens critique</li> <li>- Être actif dans les apprentissages : élève au centre</li> <li>- Auto-organisation</li> </ul>
<b>ROLES DU PROFESSEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liberté du choix des méthodes pédagogiques</li> <li>- prise en compte de la diversité des élèves</li> <li>- diversification et individualisation de l'enseignement</li> <li>- établir une programmation des activités choisies</li> <li>- assurer la cohérence des savoirs</li> <li>- établir un projet pédagogique</li> </ul>
<b>METHODES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pédagogie différenciée pour les niveaux et la mixité</li> <li>- Pédagogie du projet</li> <li>- Pédagogie du contrat</li> </ul>
<b>EVALUATION</b>	<p>Contrôle en cours de formation Conduites motrices (Niveau d'habileté), Performance, Investissement et connaissances</p>
<b>SPORT SCOLAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir, exercer des responsabilités</li> <li>- Coopérer avec des adultes</li> </ul>

<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>Finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver et enrichir son patrimoine biologique</li> <li>- Apprentissage des APS</li> <li>- Accéder à la connaissance et à la maîtrise de faits de culture</li> <li>- Développer des capacités reposant sur les différents aspects de la conduite motrice</li> <li>- Développement de l'adolescent, épanouissement, maintien de la santé et accéder à l'autonomie et la responsabilité</li> </ul> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se connaître : appréciation de soi ; affirmation de son identité</li> <li>- Connaître les activités physiques et sportives (se connaître pour agir et aussi agir pour se connaître et connaître les activités ; accéder à une culture corporelle et sportive)</li> <li>- Connaître les autres (l'élève communique pour comprendre ses difficultés, apprécier ses difficultés et celles des autres)</li> </ul> <p>Autonomie, solidarité, responsabilité, sécurité</p>
<b>ORGANISATION DE LA LECON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 activités par an</li> <li>- 2h d'EPS hebdomadaires</li> </ul> <p>Pour une même classe, il est possible de proposer des ateliers de travail différenciés en fonction des niveaux d'habiletés atteints.</p> <p>Il est recherché une attitude dynamique de l'élève aussi bien dans la construction de sa personnalité que dans ses relations avec le groupe.</p>
<b>CONTENUS</b>	<p><b>7 groupes de formation :</b> Activités de pleine nature, Activités physiques et sportives duelles, Gymnastique sportive et gymnastique rythmique sportive, Danse, activités physiques d'expression, Sports collectifs, Athlétisme, Natation sportive, sauvetage, natation synchronisée</p>
<b>CARACTERISTIQUES DES ELEVES</b>	<p><b>2<sup>nde</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consolider les acquis antérieurs</li> <li>- attitude dynamique de l'élève, dans la construction de sa personnalité et dans ses relations avec le groupe</li> </ul> <p><b>1<sup>e</sup> T</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approfondissement dans la connaissance et la pratique des activités</li> <li>- affinement des conduites motrices</li> </ul>
<b>ROLES DU PROFESSEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- établir un projet pédagogique d'enseignement</li> <li>- objectifs de méthode et d'attitude</li> </ul>
<b>METHODES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pédagogie différenciée pour les niveaux et la mixité</li> <li>- Pédagogie du projet</li> <li>- Pédagogie du contrat</li> </ul> <p>Sur le plan pédagogique, sont soulignés les objectifs de méthode (s'informer, observer, régler ses actions et se les représenter) et d'attitude (pensée critique et relationnelle)</p>
<b>EVALUATION</b>	<p><b>Contrôle en cours de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- performance</li> <li>- niveau d'habileté ou d'apprentissage</li> <li>- connaissance pratique des activités et investissement personnel</li> </ul>
<b>SPORT SCOLAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accès volontaire à la compétition et aux différentes formes de pratiques physiques</li> <li>- prises de responsabilités effectives dans l'encadrement</li> </ul>

**POUR ALLER PLUS LOIN ... LES PROGRAMMES DU 18 JUIN 1996, 13 FEVRIER 1997, 15 OCTOBRE 1998 :**

En lien avec la Charte des programmes en 1992, les programmes 1996 envisagent la formation d'un individu compétent, un citoyen cultivé, lucide et autonome, capable de gérer sa vie physique future et de mener sa vie personnelle et professionnelle. L'EPS se dirige vers des objectifs méthodologiques, vers la capacité de conduire son propre apprentissage pour s'adapter, avec ses ressources, et la capacité de les utiliser de façon réfléchie.

La finalité devient de gérer sa vie physique future, former un être compétent, apte à juger, à faire des choix, à s'adapter dans une société globale instable et en évolution constante.

Trois objectifs sont fixés aux enseignants de la discipline :

- Le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices
- L'acquisition, par la pratique, des compétences et des connaissances relatives aux activités physiques, sportives et artistiques

- L'accès aux connaissances relatives à l'organisation et à l'entretien de la vie physique  
 Ces objectifs sont complétés par les visées suivantes : éducation à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la responsabilité, à l'autonomie et à la citoyenneté.  
 L'éducation physique et sportive participe donc bien à l'éducation complète de l'enfant. Elle est affirmée comme une partie de l'ensemble du système éducatif.  
 Pour cela, les contenus sont organisés en 3 types de compétences : les compétences générales, propres à une famille d'activité, et spécifiques à une APSA.

FINALITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des capacités nécessaires aux conduites motrices</li> <li>• Acquisition par la pratique, de compétences relatives aux APSA</li> <li>• Accès aux connaissances relatives à l'organisation et à l'entretien de la vie physique</li> <li>• Education à la santé, la solidarité, la sécurité, la responsabilité et l'autonomie. Contribution à l'éducation à la citoyenneté</li> </ul>
OBJECTIFS	<p><u>Relations que l'individu entretient avec le monde physique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. apprendre à mobiliser ses ressources et les développer en vue d'atteindre une plus grande efficacité lors de la performance</li> <li>. apprendre à agir en sécurité pour soi et pour les autres</li> <li>. appréhender les dimensions terrestres, aériennes, aquatiques des conduites motrices</li> <li>. attention particulière pour la natation</li> </ul> <p><u>Relations de coopération, de confrontation et de communication avec autrui :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. résoudre et maîtriser les problèmes posés par l'opposition à autrui</li> <li>. résoudre et maîtriser les problèmes posés par la coopération</li> <li>. construire et développer des actions destinées à être vues et jugées par autrui</li> </ul> <p><u>Développement de la connaissance de soi (enrichir le rapport que l'élève entretient avec son corps, élaboration d'une image de soi positive) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. développer les perceptions sensorielles</li> <li>. surmonter les appréhensions et savoir prendre les décisions liées à l'action motrice.</li> <li>. les professeurs peuvent compléter par d'autres pour tenir compte des besoins et des caractéristiques de leurs classes</li> </ul>
NATURE DES ACQUISITIONS	<p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. révèlent la maîtrise de savoirs et de techniques intégrés dans l'action elle même</li> <li>. contribuent à l'élaboration de compétences et de connaissances plus larges</li> </ul> <p><u>Compétences propres à un groupe d'activités :</u> transversales aux 8 groupements d'activités</p> <p><u>Compétences générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. identification et appréciation des conditions et des déterminants de l'action</li> <li>. gestion et organisation individuelle et collective des apprentissages dans des conditions optimales de sécurité</li> </ul>
PROGRAMMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>. l'ensemble des groupes d'activité devra être abordé lors de la scolarité au collège</li> <li>. le projet pédagogique se fonde sur l'analyse des acquisitions antérieures des élèves et de leurs besoins, et sur la prise en compte des objectifs généraux des collèges</li> <li>. évaluation en fin de période d'apprentissage (minimum 10 h de pratique effective)</li> <li>. 20 h effectives rendent exigibles les compétences du 2ème niveau</li> </ul>
CARACTERISTIQUES DES ELEVES	<p><u>Cycle d'adaptation :</u> désir d'agir, en vue d'un plaisir et d'un résultat immédiats. Envie de jouer avec les autres qui conduit l'élève à ressentir la nécessité de la règle.</p> <p><u>Cycle central :</u> les turbulences de l'adolescence et l'importance des transformations morphologiques provoquent des enthousiasmes et des engagements parfois explosifs et une forte démotivation pour les APS</p> <p><u>Cycle d'orientation :</u> Hétérogénéité des niveaux malgré la possibilité de réaliser de façon autonome des projets audacieux pour évoluer aux limites de leurs potentialités. Comportements faits de violence ou d'inhibition</p>
METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Veiller au maintien de leur engagement personnel et du plaisir qu'ils en éprouvent</li> <li>. <u>Valoriser la réussite</u> et rendre acceptable les échecs comme une expérience nécessaire à un progrès</li> <li>. Mixité encouragée, mais ne peut être conduite dans l'ignorance des différences</li> <li>. Organiser le travail de classe par sous-groupe</li> <li>. <u>Alterner les critères de niveau et d'affinité</u></li> <li>. Veiller à ce qu'aucun n'élève ne soit exclu</li> <li>. <u>Différencier sa pédagogie</u></li> <li>. Prendre en compte l'évolution physiologique, psychologique, sociale et intellectuelle des adolescents</li> <li>. <u>Différencier filles et garçons</u></li> <li>. Elargir le contexte d'action afin d'être efficace plus rapidement (transfert d'apprentissage et adaptabilité)</li> </ul>
EVALUATION	Critères de performance, maîtrise d'exécution, connaissances et progrès (Brevet 1987)
SPORT SCOLAIRE	AS : offre des possibilités d'approfondissement et de découvertes

## LE ROLE DES ENSEIGNANTS DANS CETTE PERIODE :

Les missions du professeur, Circulaire du 29 mai 1997 : Instruire, éduquer, former. L'enseignant exerce sa responsabilité au sein du système éducatif, de son établissement, de sa classe.

En EPS, les professeurs établissent une programmation d'APS. Ils mettent en œuvre une pédagogie différenciée par groupes de travail. Ils traduisent les contenus d'enseignement en contenus de formation à intégrer par l'élève.

Depuis ces textes, l'élève est réellement placé au centre des préoccupations : il faut que tous les élèves réussissent, c'est avec eux que le projet d'enseignement doit être construit (pédagogie différenciée ; pédagogie du contrat ; évaluation formative ; auto évaluation ; mixité ; critères de réussite ; connaissance du résultat ; participation active à ses progrès...).

Un élève conçu comme une personne qui nécessite non seulement une éducation d'ordre moteur mais également une éducation qui touche des aspects plus abstraits, d'ordres psychologique et comportemental. Des objectifs plus généraux sont visés : santé, sécurité, responsabilité et solidarité. L'EPS tente de définir ainsi sa contribution à la mission éducative assignée au système scolaire et à l'ensemble des disciplines qui le constituent.

Les textes présentent une EPS qui est en mesure de s'organiser à travers des contenus d'enseignement qui constituent le projet pédagogique lui-même en relation avec l'établissement, la population scolaire, l'environnement local.

Date		Réforme	Mesure	Enjeux	Conséquence	EPS
10/07/1989	LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES DANS LA SOCIETE	Loi d'orientation sur l'éducation Jospin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education 1<sup>ère</sup> priorité nationale</li> <li>- Élève au centre du système</li> <li>- Création des GTD</li> <li>- Création du CNP</li> <li>- Création des IUFM</li> <li>- Mise en place des ZEP</li> <li>- Décentralisation</li> <li>- Autonomie</li> </ul>	Elle définit les objectifs à atteindre pour le système scolaire Place de l'élève au centre du système Formation, orientation Parents = membres à part dans la communauté éducative	1 GTD par discipline pour la production de programmes Le projet d'établissement est un élément moteur du fonctionnement de l'école Diminution de moitié le nbre de jeunes qui sortent du système sans qualification	GTD EPS Débats sur l'objet d'enseignement Impact pédagogique et évaluations L'EPS concourt directement à la formation de tous les élèves
20/02/1992		Charte des programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notions de compétences, objectifs, et connaissances</li> <li>- Doc d'accompagnement</li> </ul>	Unification des disciplines	Acquisitions visées en termes de compétences	
24/03/1993		Evaluation EPS BAC	« Le contrôle en cours de formation doit permettre d'évaluer les acquis des élèves dans ces trois activités ainsi que les connaissances et savoirs liés à la pratique de celles-ci et à la gestion de la vie physique. » « L'évaluation dans chacune des activités porte sur la maîtrise de l'exécution et sur la performance. »		Fin de la note d'investissement	
16/06/1994		Nouveau Contrat pour l'Ecole - Bayrou	L'école est en proie à des difficultés grandissantes (échec scolaire, violence...) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité, parcours de réussite</li> <li>- Pluri, inter, transdisciplinarité</li> </ul>	Mise en projet Cohérence entre l'ensemble des disciplines Différencier	Collège en 3 cycles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6<sup>ème</sup> : adaptation</li> <li>- 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> : central</li> <li>- 3<sup>ème</sup> : orientation</li> </ul>	4h d'EPS en 6 <sup>ème</sup> Option EPS au bac
22/11/1995		Evaluation BAC, BEP CAP	15 pts pour performance et maîtrise + 5 pts connaissances (méthodologiques, récupération, prise de risque...)			
29/05/1997		Missions de l'enseignant	Instruire / Eduquer / Former	Place de l'élève Formation		
1999		Collège de l'an 2000 Un lycée pour le XXI <sup>e</sup> siècle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des disparités</li> <li>- Diversification des méthodes d'enseignement</li> <li>- Autonomie des élèves</li> <li>- Citoyenneté</li> </ul>	Echec scolaire		
12/10/1999		Rapport Thélot	MAITRISE DES CONNAISSANCES, DES COMPETENCES, DES REGLES DE COMPORTEMENT INDISPENSABLE POUR LA VIE	Commission préparatoire à la loi d'orientation		

### 3<sup>EME</sup> ECLAIRAGE : FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES EN DISPENSANT UNE CULTURE COMMUNE

**IDEE PRINCIPALE :** Les politiques scolaires sont orientées par les enquêtes nationales ou européennes (PISA) qui évaluent les apprentissages des jeunes français. L'objectif est de **faire acquérir par tous une culture commune**, un **socle commun** de compétences et de connaissances. En EPS, au cours de la 1<sup>ère</sup> décennie, les programmes indiquent les compétences à acquérir de façon uniforme sur le territoire, avant de donner depuis 2016 cette responsabilité aux équipes d'établissement au regard des contextes locaux. L'enjeu d'une école inclusive devient de plus en plus présent au cours de la période.

#### LES POLITIQUES EDUCATIVES DANS CETTE PERIODE :

A partir de la fin des années 1990, l'enseignant se transforme en gestionnaire, qui gère le parcours de l'élève en fonction de ses spécificités. La problématique qui s'impose à l'école devient celle de l'égalité des chances par la transmission d'une culture commune.

Les Missions du lycée du XXI<sup>e</sup> siècle (4 mars 1999) : « ...permettre à tous les élèves dans leur diversité (...) d'acquérir les savoirs fondamentaux et d'accéder aux capacités de jugement et aux formes culturelles et patrimoniales et d'assumer pleinement leur rôle de citoyens responsables, éclairés, critiques et vigilants ». Nous retrouvons la volonté d'uniformiser les pratiques autour d'un référent national : P. MEIRIEU parle de « culture commune » et « cohésion sociale » (Rapport MEIRIEU, Quels savoirs enseignés dans les lycées, mai 1998).

Rapport Thélot du 12 octobre 2004 : le principal enjeu éducatif : « Eduquer, instruire, intégrer et promouvoir »

Objectifs :

- motiver et faire travailler tous les élèves,
- mieux appréhender leur diversité et leurs difficultés scolaires,
- lutter contre la violence et les incivilités,
- améliorer la concertation entre les enseignants et les parents,
- définir les contenus que les élèves doivent absolument acquérir ⇒ vers le socle

#### Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 (Décret du 11 juillet 2006) par F. FILLON

La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société : « Ce que nul n'est censé ignorer à l'issue de la scolarité obligatoire ». Ce socle comprend :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- la maîtrise des principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'initiative

Limite : les 5 premières compétences renvoient à des disciplines bien définies, les 2 dernières rassemblent des compétences très transversales.

#### Réforme des lycées (BO spécial n°1 du 04/02/2010)

Mieux orienter - Mieux accompagner - Mieux préparer

Mise en place d'un accompagnement renforcé : accompagnement personnalisé, 2 enseignements d'exploration, des stages de remise à niveau, des stages "passerelles", un tutorat proposé à tous.

### Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 par V. PEILLON

« Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. »

« Les actions de promotion de la santé des élèves font partie des missions de l'éducation nationale. Ces actions favorisent notamment leur réussite scolaire et la réduction des inégalités en matière de santé. »

Formation des enseignants dans les ESPE, une composante de l'université.

Mise en place des conseils école-collège pour assurer la continuité entre ces 2 structures.

### Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (JO du 12 mars 2015)

Une architecture qui évite l'écueil du socle précédent, dans lequel les disciplines ne s'investissaient que dans leur propre champ de compétence. Ici, chaque discipline doit intervenir dans chacun des 5 domaines.

## 2. Structure du socle commun

Le socle commun est structuré en cinq grands domaines de formation :

- 1- Les langages pour penser et communiquer
- 2- Les méthodes et outils pour apprendre
- 3- La formation de la personne et du citoyen
- 4- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- 5- Les représentations du monde et l'activité humaine

Cette structuration vise à mieux cerner les objectifs de la scolarité obligatoire et à cadrer la mise en place et en œuvre des programmes de cycle. Le choix des cinq domaines résulte de la volonté d'assurer aux objectifs du socle une réelle consistance en même temps qu'une véritable transversalité. **Les cinq domaines ne se déclinent pas séparément. Ils ne correspondent pas à de nouvelles disciplines qu'il serait possible d'appréhender distinctement les unes des autres, mais définissent de grands enjeux de formation.** Chaque domaine de connaissances et de compétences requiert la contribution de toutes les disciplines et démarches éducatives, chaque discipline apporte sa contribution spécifique à tous les domaines.

LES TEXTES EN EPS DANS CETTE PERIODE :

### POUR ALLER PLUS LOIN... LES PROGRAMMES POUR LE LGT DU 31/08/2000 ET 30/08/2001

Ils constituent une rupture sémantique et fonctionnelle totale avec les textes de collège = problème d'unité de la discipline.

La référence culturelle est davantage présente : référence à une culture commune, 4 compétences culturelles + 1 (développement de soi).

Une politique scolaire de santé est menée : enlever les canettes des lycées au début des années 2000 et les textes officiels s'y rapportent avec l'apparition de la CC5 (CP5 en 2009).

<b>FINALITES</b>	Former, par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome. Ce citoyen est responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de la vie, attentif aux relations sociales, pleinement acteur et critique dans l'évolution des pratiques culturelles.
<b>OBJECTIFS</b>	– l'accès au patrimoine culturel constitué par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, et certaines de leurs formes sociales de pratique – le développement des ressources afin de rechercher par la réussite l'efficacité dans l'action individuelle et collective, la confiance et la réalisation de soi

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de la vie physique et au développement de sa santé tout au long de la vie</li> <li>- l'engagement dans une voie de spécialisation par l'approfondissement de la pratique des activités physiques, sportives et artistiques</li> </ul>
COMPOSANTES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Culturelle</b> : permet de confronter les élèves à la diversité des APSA <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée »</li> <li>- « Adapter ses déplacements aux différents types d'environnements »</li> <li>- « Concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique »</li> <li>- « Conduire un affrontement individuel et/ou collectif »</li> <li>- Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi</li> </ul> </li> <li>• <b>Méthodologique</b> : permet l'acquisition de méthodes, d'attitudes, de démarches réflexives favorables aux apprentissages <ul style="list-style-type: none"> <li>- « S'engager lucidement dans la pratique de l'activité »</li> <li>- « Se fixer et conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement »</li> <li>- « Mesurer et apprécier les effets de l'activité »</li> <li>- « Se confronter à l'application et à la construction de règles de vie et de fonctionnement collectif »</li> </ul> </li> </ul> <p>« Ces deux composantes permettent aux lycéennes et aux lycéens d'accéder aux savoirs susceptibles de conforter un projet personnel, de garantir un épanouissement et un équilibre personnel à court terme, de favoriser un développement à plus long terme »</p>
CONNAISSANCES	<p>Elles sont articulées et déterminent le contenu des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations</li> <li>- Techniques et tactiques</li> <li>- Connaissances sur soi</li> <li>- Savoir-faire sociaux</li> </ul>
PROGRAMMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Deux ensembles d'APSA</b> : Ensemble commun et ensemble complémentaire</li> <li>. <b>Trois activités par an</b> : dont 2 dans l'ensemble commun et au moins une collective afin d'offrir une formation polyvalente et équilibrée</li> <li>. Compétences attendues en 2 niveaux avec le <b>niveau 1 exigible</b> en fin de cursus</li> <li>. Les 4 compétences culturelles doivent être abordées au cours du lycée</li> <li>. Chaque cycle d'APSA doit travailler les 4 compétences méthodologiques</li> </ul>
CARACTERISTIQUES DES ELEVES	<p><b>Classe de seconde</b> : moment de stabilisation des connaissances et des compétences acquises au collège. Elle constitue aussi un temps de détermination pour les choix ultérieurs.</p> <p><b>Cycle terminal</b> : moment d'acquisition de connaissances plus approfondies dans les activités physiques choisies. Cette acquisition est une des bases de la réussite lors des épreuves d'évaluation au baccalauréat.</p>
METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Lors de la programmation, l'équipe pédagogique portera une attention particulière à la recherche d'une participation maximale des lycéennes aux enseignements.</li> <li>. Les fiches par activité constituent une référence nationale et un guide pour les enseignants et les équipes pédagogiques.</li> </ul>
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Les enseignants choisiront les situations barèmes et les critères</li> <li>. Vérifier que les huit compétences ont été acquises par les élèves</li> <li>. Procédure d'évaluation simple pour ne pas empiéter sur le temps d'enseignement</li> <li>. Une fiche de bilan accompagne l'élève tout au long de l'année et de son cursus scolaire.</li> </ul>
SPORT SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>. N'est pas le lieu de l'appropriation des programmes</li> <li>. Mais les élèves sont aussi confrontés aux objectifs de la discipline</li> </ul>

## POUR ALLER PLUS LOIN... LES PROGRAMMES POUR LE LP DU 24/10/2002

Ce sont les 1ers programmes destinés aux LP. Nous retrouvons une continuité avec la matrice du lycée général et technologique malgré l'adaptation au public scolaire professionnel.

FINALITES	Former par la pratique des activités physiques un citoyen cultivé lucide et autonome.
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accéder au patrimoine culturel</li> <li>2. Rechercher l'efficacité</li> <li>3. Entretien et développer sa santé</li> <li>4. Se spécialiser.</li> </ol>
COMPOSANTES	Idem
CONNAISSANCES	Idem
PROGRAMMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Deux ensembles d'APSA</b> : Ensemble commun et <b>ensemble libre</b></li> <li>. <b>Trois activités par an</b> : dont 2 dans l'ensemble commun et au moins une collective afin d'offrir une formation polyvalente et équilibrée</li> <li>. Compétences attendues en <b>3 niveaux</b> avec le niveau 1 exigible en CAP et BEP et niveau 2 exigible en Bac</li> <li>. Les 4 compétences culturelles doivent être abordées au cours du lycée</li> <li>. Chaque cycle d'APSA doit travailler les 4 compétences méthodologiques</li> </ul>

	. Privilégier les activités d'entretien, comme la musculation, bénéfiques pour l'orientation de l'éducation physique vers la santé
CARACTERISTIQUES DES ELEVES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- besoin de reconnaissance</li> <li>- besoin de respect</li> <li>- souci de participer et d'émettre son avis</li> <li>- rapports au corps et aux activités différents (particulièrement marqués entre garçons et filles)</li> </ul>
METHODES PEDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de valoriser les dimensions techniques et technologiques propres à l'EPS</li> <li>- Donner du sens et favoriser des pratiques pédagogiques à caractère ludique</li> <li>- Favoriser dès que possible la réussite immédiate, qui est un facteur de plaisir</li> <li>- Donner un temps d'apprentissage long pour que chacun puisse réussir</li> </ul>
EVALUATION	Idem
SPORT SCOLAIRE	Idem

## POUR ALLER PLUS LOIN... LES PROGRAMMES POUR LE COLLEGE DU 28/08/2008

Ces nouveaux programmes paraissent finalement avec un temps d'attente assez court entre la parution des programmes de 1996, peut-être car la contribution n'était pas encore assez marquée ou efficace sur l'objectif de lutte contre l'échec scolaire... Le décalage devenait également trop important avec les programmes pour le lycée.

Les CMS des programmes s'inscrivent dans les politiques scolaires contemporaines qui sont fondées sur le socle commun. De plus, le fait dans ces textes que les finalités éducatives générales et la contribution à l'acquisition de ce socle apparaissent avant les finalités de l'EPS montrent bien que l'EPS grâce à ses textes s'inscrit directement dans les politiques scolaires...

Il s'agit ici de créer une matrice disciplinaire pour unifier le collège et le lycée.

La discipline semble s'orienter vers une approche plus formaliste (relégation de l'objectif culturel en 3<sup>ème</sup> place).

FINALITES	Participe à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun et permet de faire partager aux élèves les valeurs de la République. <b>L'EPS a pour finalité de former un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.</b>
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le développement et la mobilisation des ressources individuelles favorisant l'enrichissement de la motricité</li> <li>2. L'éducation à la santé et à la gestion de la vie physique et sociale</li> <li>3. L'accès au patrimoine de la culture physique et sportive</li> </ol>
ENSEMBLE DE COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences propres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> </ul> </li> <li>• <b>Compétences méthodologiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir dans le respect de soi, des autres, et de l'environnement par l'appropriation de règles.</li> <li>- Organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités</li> <li>- Se mettre en projet</li> <li>- Se connaître, se préparer, se préserver</li> </ul> </li> </ul>
COMPETENCES ATTENDUES	<p>Les compétences attendues dans chaque APSA représentent un ensemble structuré d'éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Les connaissances</b> renvoient aux informations que doit s'approprier l'élève sur les activités physiques, sur sa propre activité ou celle d'autrui. (Règles, principes, repères)</li> <li>. <b>Les capacités</b> renvoient à la mise en œuvre des connaissances, à l'activité de l'élève et à la mobilisation des ressources pour agir. (Habilités, techniques, savoir-faire)</li> <li>. <b>Les attitudes</b> renvoient à l'engagement et aux comportements que l'élève doit avoir dans ses relations à lui-même, aux autres et à l'environnement (valeurs, savoir être)</li> </ul>
PROGRAMMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Deux niveaux d'exigence :</b> le <b>niveau 1</b> pour une activité enseignée durant <b>au moins dix heures</b> de pratique effective et le <b>niveau 2</b> pour une activité enseignée durant <b>au moins vingt heures</b> de pratique effective.</li> <li>. <b>Liste nationale, Liste académique, Activité spécifique à l'établissement</b> (1 APSA) : sur l'ensemble des activités programmées dans l'établissement, trois au maximum peuvent être choisies hors de la liste nationale</li> <li>. Le projet pédagogique doit présenter une <b>programmation exigeante, équilibrée</b> et suffisamment diversifiée pour permettre aux filles comme aux garçons de réussir et d'acquérir une culture commune.</li> <li>. Le <b>niveau 2 de compétence</b> doit être atteint dans au moins <b>une APSA de chacun des huit groupes</b> d'activités à l'issue du collège.</li> <li>. La durée des cycles d'enseignement ne peut être inférieure à 10 heures de pratique effective</li> </ul>

<b>CARACTERISTIQUES DES ELEVES</b>	Au collège, les élèves passent de la préadolescence à l'adolescence et connaissent des transformations corporelles, psychiques et sociales importantes. L'EPS a le devoir d'aider tous les collégiens, filles et garçons, à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, de nouveaux pouvoirs moteurs pour construire une image positive de soi.
<b>METHODES PEDAGOGIQUES</b>	S'inscrivant dans le projet d'établissement dont il prend en compte les axes principaux, le projet pédagogique est obligatoire en EPS.
<b>EVALUATION</b>	Il revient aux équipes pédagogiques de construire des outils communs permettant d'évaluer le niveau d'acquisition des compétences attendues.
<b>SPORT SCOLAIRE</b>	Dans tous les établissements, l'association sportive (AS) permet une découverte ou une spécialisation dans une ou plusieurs activités sportives ou artistiques, mais aussi une formation certifiée à des tâches d'organisation, d'arbitrage, de managérat et de reportage. Par des prises d'initiatives et de responsabilités, elle permet un apprentissage concret de la vie associative, élément de la citoyenneté favorisant ainsi une approche humaniste du sport.

## POUR ALLER PLUS LOIN... LES PROGRAMMES POUR LE LP DU 19/02/2009

La volonté est encore marquée ici de créer une véritable matrice disciplinaire. Ce programme s'inscrit avec la réforme des lycées professionnels avec le bac pro en 3 ans (suppression des BEP).

<b>FINALITES</b>	<b>Former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives, artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.</b>
<b>OBJECTIFS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite</li> <li>2. Savoir gérer sa vie physique et sociale</li> <li>3. Accéder au patrimoine culturel, par la pratique d'une forme scolaire des activités physiques, sportives et artistiques</li> </ol>
<b>ENSEMBLE DE COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences propres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée</li> <li>-Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>-Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>-Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>-Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi</li> </ul> </li> <li>• <b>Compétences méthodologiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-S'engager lucidement dans la pratique</li> <li>-Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> <li>-Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre</li> </ul> </li> </ul>
<b>COMPETENCES ATTENDUES</b>	<p>Les compétences attendues dans chaque APSA représentent un ensemble structuré d'éléments :</p> <p><b>Les connaissances</b> renvoient aux informations que doit s'approprier l'élève sur les activités physiques, sur sa propre activité ou celle d'autrui. (Règles, principes, repères, vocabulaire spécifique)</p> <p><b>Les capacités</b> renvoient à la mise en œuvre des connaissances, à l'activité de l'élève et à la mobilisation des ressources pour agir. (Habilités, techniques, savoir-faire)</p> <p><b>Les attitudes</b> renvoient à l'engagement et aux comportements que l'élève doit avoir dans ses relations à lui-même, aux autres et à l'environnement (valeurs, postures intellectuelles, affectives et physiques)</p>
<b>PROGRAMMATION</b>	<p><b>Deux niveaux d'exigence :</b> le <b>niveau 3 exigible</b> en classe de première (CAP et BEP) et le <b>niveau 4 exigible</b> en classe de terminale (niveau 5 visé)</p> <p>Une attention particulière doit être portée aux activités physiques spécifiquement centrées sur le <b>développement et l'entretien de soi</b></p> <p><b>Ensemble national, Ensemble académique, Activités spécifiques à l'établissement</b></p> <p>Le module de formation correspond à un cycle d'apprentissage, d'une durée minimale de dix heures de pratique effective</p> <p>Pour chaque année d'étude : <b>trois modules de formation différents</b>, relevant d'au moins deux compétences propres.</p>
<b>CARACTERISTIQUES DES ELEVES</b>	Le décalage souvent constaté entre la culture des élèves, leur motivation et les exigences de la formation ; le besoin de reconnaissance, de respect ; le souci de participer et d'émettre son avis ; le rapport au corps et aux activités physiques.
<b>METHODES PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser la réussite, afin de construire ou reconstruire l'estime de soi, de susciter la curiosité et l'envie d'apprendre, de développer le goût et la maîtrise des rapports aux autres, de produire des performances optimales</li> <li>- concevoir et mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement.</li> </ul>
<b>EVALUATION</b>	<p>Seul l'accès à une <b>liste nationale d'épreuves ou une liste académique</b> leur confère le statut d'épreuve certificative.</p> <p>L'évaluation des prestations visant à la certification est réalisée au moyen des <b>référentiels nationaux ou académiques d'évaluation</b>.</p> <p>APSA pas évaluée aux examens : il leur appartient de choisir collectivement les situations d'évaluation, les barèmes, les critères</p>

<b>SPORT SCOLAIRE</b>	Dans le prolongement de l'enseignement obligatoire de l'Education Physique et Sportive, l'Association Sportive (A.S), à travers les formes multiples de rencontre, notamment les rencontres inter-AS, permet l'initiation ou la spécialisation dans une ou plusieurs activités physiques, ainsi qu'une formation à des tâches
-----------------------	---

## POUR ALLER PLUS LOIN... LES PROGRAMMES POUR LE LGT DU 29/04/2010

<b>FINALITES</b>	<b>Former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives, artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.</b>
<b>OBJECTIFS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite</li> <li>2. Savoir gérer sa vie physique et sociale</li> <li>3. Accéder au patrimoine culturel, par la pratique d'une forme scolaire des activités physiques, sportives et artistiques</li> </ol>
<b>ENSEMBLE DE COMPETENCES</b>	Idem
<b>COMPETENCES ATTENDUES</b>	Idem
<b>PROGRAMMATION</b>	<p>. Le cursus en trois ans doit l'amener à construire progressivement des acquisitions dans les <b> cinq compétences propres </b> et les <b> trois compétences méthodologiques et sociales </b>. (avec l'accès au niveau 4 obligatoire pour la CP5)</p> <p><b>. Liste nationale (31 APSA), Liste académique (7 APSA), Activités spécifiques à l'établissement</b></p> <p>. <b>En 2nde</b> au moins 3 CP de niveau 3 exigible,</p> <p>. <b>Fin de 1ère</b> 5 CP de niveau 3 exigible</p> <p>. <b>Terminale</b> 3 CP de niveau 4 exigé et 5 peut être visé</p>
<b>CARACTERISTIQUES DES ELEVES</b>	Des adolescentes et des adolescents, qui, en quête de sens et d'affirmation de soi, traversent une période clé de leur développement et de leur construction identitaire.
<b>METHODES PEDAGOGIQUE</b>	<p>. Concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement.</p> <p>. Construire des outils communs permettant d'évaluer le niveau d'acquisition des compétences attendues et de proposer un suivi des acquis.</p>
<b>EVALUATION</b>	Idem
<b>SPORT SCOLAIRE</b>	Idem
<b>ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS</b>	<p>. <b>Enseignement facultatif</b> : approche spécialisée, 3h/sem, 2 APSA de 2 CP liste nationale ou académique, 2<sup>nde</sup> N4 exigé, 1<sup>ère</sup> N5 exigé</p> <p>. <b>Enseignement d'exploration</b> : 5h/sem en 2<sup>nde</sup> et 4h/sem en cycle terminal, choix de 3 thèmes d'étude parmi 8, 2 APSA (2/3 du volume), apport de connaissance-utilisation des TICE-production finalisée (1/3 du volume)</p>

## POUR ALLER PLUS LOIN... LES PROGRAMMES POUR LE COLLEGE DU 26/11/2015

Refonte des programmes pour chaque discipline pour une logique horizontale (alignement sur les exigences du S4C) et verticale (tuilage des enseignements du C2 au C4)

<b>FINALITES</b>	<b>L'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive.</b>
<b>ENSEMBLE DE COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences travaillées (lien au S4C) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps</li> <li>- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils</li> <li>- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités</li> <li>- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière</li> <li>- S'approprier une culture physique sportive et artistique</li> </ul> </li> <li>• <b>4 Champs d'apprentissage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée</li> <li>- Adapter ses déplacements à des environnements variés</li> <li>- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel</li> </ul> </li> </ul>
<b>AFC</b>	A atteindre avant la fin de chaque cycle. Liberté pédagogique pour les viser. Il appartient aux équipes de définir les compétences attendues déclinées au niveau local.
<b>SPORT SCOLAIRE</b>	En complément de l'EPS, l'association sportive du collège constitue une occasion, pour tous les élèves volontaires, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et de prendre en charge des responsabilités.

## POUR ALLER PLUS LOIN... LES PROGRAMMES POUR LE LYCEE DU 22/01/2019 ET POUR LE LP DU 11/04/2019

Les programmes d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique fixent les attendus de fin de lycée. Les enseignants sont responsables de la déclinaison des AFL par APSA et de la démarche pour les atteindre.

L'enseignant doit exercer sa pleine responsabilité de concepteur afin de définir les contextes d'apprentissage spécifiques dans lesquels ses élèves pourront s'engager.

<b>FINALITES</b>	L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire.
<b>OBJECTIFS</b>	L'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève : <ul style="list-style-type: none"><li>- de développer sa motricité</li><li>- de savoir se préparer et s'entraîner</li><li>- d'exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif</li><li>- de construire durablement sa santé</li><li>- d'accéder au patrimoine culturel</li></ul>
<b>ENSEMBLE DE COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>5 Champs d'apprentissage :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser une performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée</li><li>- Adapter ses déplacements à des environnements variés ou incertains</li><li>- Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée</li><li>- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner</li><li>- Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir</li></ul></li></ul> Existence d'une liste nationale d'APSA et d'une liste académique
<b>AFL</b>	A atteindre avant la fin de chaque cycle. Liberté pédagogique pour les viser. Il appartient aux équipes de définir les compétences attendues déclinées au niveau local.
<b>SPORT SCOLAIRE</b>	L'association sportive, qui s'inscrit en prolongement de l'EPS obligatoire, est accessible à tous les élèves et leur permet de s'engager régulièrement dans une ou plusieurs activités physiques sportives et artistiques, dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative. Elle contribue ainsi pleinement à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

### LE ROLE DES ENSEIGNANTS DANS CETTE PERIODE :

Travail en équipe disciplinaire au sein de l'établissement

Travail en équipe pédagogique : constitution de projets interdisciplinaires (HIDA depuis le 11/07/2008), des EPI

Travail inter-cycles (liaison école/collège et collège/lycée)

Des AFC assez larges qui laissent plus de place à la conception des enseignants

Depuis un demi-siècle, on assiste à une complexification, personnalisation de l'activité enseignante au fur et à mesure que les attentes sociales et politiques se diversifient, se multiplient...

A. VAN-ZANTEN et M. DURU-BELLAT (*Sociologie de l'école*, 1992) définissent 4 types d'activités enseignantes :

- moderniste : neutralité et rationalité pour doter les élèves d'instruments intellectuels (communication, expert en méthodes)
- libertaire : catalyseur de créativité et d'expressivité des élèves
- classique : dégager une élite et initier aux œuvres classiques
- critique : fournir des instruments de maîtrise et de compréhension de la société

Être enseignant aujourd'hui, ce n'est plus seulement enseigner sa discipline. C'est élargir son action à tout ce qui touche l'élève dans ses apprentissages, qu'ils soient fondamentaux, citoyens, disciplinaires...

Date	Réforme	Mesure	Enjeux	Conséquence	EPS
09/04/2002	Evaluation EPS BAC	CCF, examen terminal. 2 examinateurs « L'évaluation de l'efficacité du candidat représente 60 % au moins de la note finale. Selon les épreuves, le pourcentage restant prend en compte un ou plusieurs éléments complémentaires qui participent à l'atteinte des compétences. »			Développer les capacités à « avoir une bonne maîtrise du corps, savoir nager » et les attitudes d' « exploiter ses facultés intellectuelles et physiques »
23/04/2005	Loi d'orientation pour l'avenir de l'école Fillon	- Socle commun : culture scolaire fondamentale - PPRE - Note de vie scolaire - Faire réussir tous les élèves	Faire partager les valeurs de la république Echec scolaire	Axer sur la formation générale	Intégration compétences civiques et sociales dans les programmes
20/07/2006	Socle commun	- 7 compétences - Référence commune CE QUE NUL N'EST CENSE IGNORER EN FIN DE SCOLARITE	Contenus Evaluation	Sens Réussir sa vie en société Autonomie, responsabilité	Spécificité de l'EPS : acquisition d'attitudes ou motricité ?
2008	DARCOS / PECRESSE	Masterisation de la formation des enseignants : recrutement à Bac+5			Articuler formation pro et universitaire
2008	Programmes collège				
06/02/2010	Réforme des lycées (X Darcos)	3 Objectifs : Mieux orienter Mieux accompagner Mieux adapter le lycée à son époque	Echec scolaire et chômage Parcours personnalisé	Besoin et parcours des élèves	
22/06/2012	Evaluation EPS DNB	Evaluation sur le N2 de compétence attendue, à partir d'un référentiel par APSA			
2015	Réforme collège	S4C, le « programme des programmes », rédigé autour de 5 domaines	Toutes les disciplines contribuent aux acquisitions du S4C		
2016	Programmes collège				
2019	Programmes lycée				

## CONCLUSION :

Le cadre institutionnel de l'EPS est sans cesse en évolution.

Ces évolutions sont en partie le reflet des transformations relatives aux rôles de l'école, aux discours des politiques qui la commandent et la financent. La conjoncture sociale, politique, la représentation globale de la connaissance au cours d'une période, font changer l'institution scolaire dans ses finalités et les moyens employés pour les atteindre (M. FOUCAULT, *Les mots et les choses, une archéologie des sciences humaines*, 1966).

Les conséquences de ces choix sont souvent observées après un certain délai (une dizaine d'année), et amènent les nouveaux dirigeants à conduire des politiques permettant de corriger les écueils.

Ainsi, un corpus de propositions considéré comme vrai à un moment donné peut ne plus l'être quelque temps plus tard. Il faut alors mettre en avant un discours différencié permettant à l'EP de rester conforme au cadre scolaire. Selon Pierre ARNAUD, l'EP est soumise aux processus d'orthodoxie et d'homomorphisme scolaire (*Psychopédagogie des APS*, 1985) : « L'accumulation des finalités finit par ne plus leur donner du sens. Les finalités et les valeurs de l'EP sont mouvantes et fluctuantes, totalement liées et tributaires du contexte socio-politique et économique ».

C'est souvent ce moment qui caractérise une crise et correspond à la publication d'un T-O.

En outre ce qui est considéré comme vrai par certains acteurs ne l'est pas par d'autres qui contestent et s'opposent. Tout ce qui caractérise la discipline reste au service de qui veut ou peut s'en servir. Autrement dit, le discours dominant est choisi d'une part de façon à satisfaire des buts sous-jacents, et d'autre part de façon à être concrètement mis en place de façon à crédibiliser au maximum ce qui est avancé.

L'air du temps a beaucoup d'influence sur ces choix car il en définit les priorités et les possibilités.